



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

financement

Question écrite n° 32499

Texte de la question

Mme Cécile Untermaier appelle l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur les incertitudes liées aux nouvelles modalités de financement des maisons médicales de garde. L'instauration du Fonds d'intervention régional (FIR) en lieu et place du Fonds d'intervention pour la qualité et la coordination des soins (FIQCS), à la suite de l'adoption de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2012, bouleverse les montants des subventions jusqu'alors versées aux hôpitaux, lesquels assurent la gestion de ces structures particulièrement utiles, mais dont la pérennité dépend des moyens qui leur sont octroyés. En Saône-et-Loire, les cinq maisons médicales existantes seront menacées si les subventions allouées ne sont pas à la hauteur des versements précédents, avec un risque de fermeture pour la maison médicale de garde de Louhans. Aussi, elle lui demande de bien vouloir lui apporter les éléments de nature à rassurer les personnels de santé et les usagers quant à l'avenir de ces maisons médicales de garde.

Données clés

Auteur : [Mme Cécile Untermaier](#)

Circonscription : Saône-et-Loire (4^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 32499

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [16 juillet 2013](#), page 7309